

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 01/2026**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 23 janvier 2026

Nombre de membres :

en exercice : 79
présents : 43
votants : 43
pouvoirs : 0

Étaient présents mesdames et messieurs :

Gérard GANDAUBER, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc GRAVELLE, Jean-Luc FOURRÉ, Christian GARRAUD, Joseph DE MINAC, Laurent WOZNIEZKO, Alain MARGAT, Françoise BARBAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jean-Pierre MORDANT, Jérôme GARDELLE, Stéphanie VALÉRI, Francis ROTURIER, Véronique LAPRÉE, Philippe ROUET, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Marine MONGET, Sylvain BARREAU, Bernadette LANTERNAT, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE, Patrice CABIAC, Eric LE GALL, Nicole MAURIN, Jean-Marc AUDOUIN, Lyliane SIGNAT, Christian BARBIER, Philippe GACHET, Monique RIVIÈRE, Bruno DRAPRON, Joël TERRIEN, Pierre DIETZ, Philippe CHASSERIEAU, Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Jean-Pierre BRUNET, Catherine HÉRAULT, Stanislas CAILLAUD, Alexandre BOULOUMOU, Jacques MELLOUL.

Objet :

**Approbation du Compte
Financier Unique 2026**

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Dominique BERNARD, Patrice SALLAFRANQUE, Jean-Michel ROUGER, Philippe ALLAIN, Gaby TOUZINAUD, Pascal GILLARD, Laurent MICHAUD, Pierre TUAL (Mandataire de Jacky MICHAUD – GEAY), Jacky MICHAUD, Bernadette HADJ, Agnès POTTIER, Jean-François BON, Amanda LESPINASSE, Brigitte LECLERC, Marie-Line CHEMINADE, Martine BUFFET, Patrick MACHEFERT, Brigitte CHOLLET, Jean GEAY.

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

Secrétaire de séance : Joseph DE MINAC

Le Premier Vice-Président, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Pays de Saintonge Romane, lequel peut se résumer ainsi :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1612-12, L. 5217-10-10 et L.5711-1.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

Fonctionnement		Investissement	
Solde reporté	146 251.38	Solde reporté	273 004.04
Recettes	743 045.65	Recettes	45 928.42
Dépenses	590 678.99	Dépenses	72 244.57
Résultat annuel	152 366.66	Résultat annuel	- 26 316.15
Résultat cumulé	298 618.04	Résultat cumulé	246 687.89
Résultat total :		545 305.93	
Engagements en recette	136 716.00	RAR en recette	-
Engagements en dépense	-	RAR en dépense	-
Solde engagements	136 716.00	Solde RAR	-
Total Fonctionnement	435 334.04	Total investissement	246 687.89
Ensemble Fonctionnement / Investissement		682 021.93	

Il est précisé que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Président se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Comité a élu Monsieur BARREAUD Président de la séance conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1612-12, L. 5217-10-10 et L.5711-1.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, avec 43 voix pour, l'ensemble des propositions ci-dessous :

- approuve le Compte Financier unique 2025 du budget principal.
- autorise le Président à conduire les démarches et signer les documents nécessaires

Fait et délibéré le 05 février 2026

Le 1^{er} Vice-Président,


Sylvain BARREAUD

Le secrétaire de séance


Joseph DE MINAC

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A

Date d'édition : 26/02/2026

Comptable(s)

M JEAN-MICHEL DROUINEAU

du 01/01/2025

Ayant exercé au cours de la gestion

au 26/02/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

COTTEBRUNE Carine (1018698750-0), Inspecteur des Finances Publiques

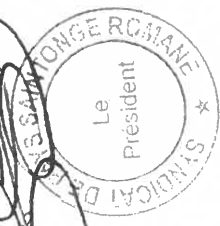
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
DROUINEAU Jean-Michel (1002435018-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 05/02/2026 par l'organe délibérant.
TUAL PIERRE (ptual1-xt), Président

A DDFIP DE LA CHARENTE-MARITIME, le 27/02/2026

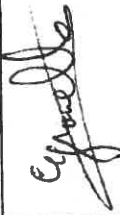
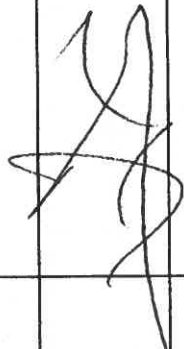
A SAINT-JEAN-D'ANGELY, le 02/03/2026

A PISANY, le 03/03/2026

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical
05/02/2026

FEUILLE DE PRESENCE
QUORUM : 40

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
BALANZAC	Dominique BERNARD	ABSENT EXCUSÉ	Bernard COMPAN	
BERNEUIL	Jean-Pierre MAUREL		Nadine BONDON	
BEURLAY	Gérard GANDAUER		Sylvie DUMAND	
BURIE	Gérard PERRIN		Nathalie SIRRE-LAMBERT	
BUSSAC-SUR-CHARENTE	Jean-Luc MARCHAIS		Françoise DURAND	
CHANIER	Eric PANNAUD		Jean-Luc GRAVELLE	
CHANIER	Jean-Luc FOURRÉ		Annick FIAUD	
CHAPELLE DES POTS (LA)	Patrice SALLAFRANQUE	ABSENT EXCUSÉ	Alexandre ARNAUD	ABSENT EXCUSÉ

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical

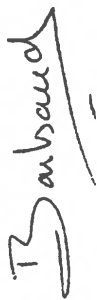
05/02/2026

REÇU EN PREFECTURE

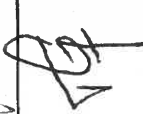
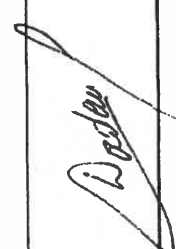
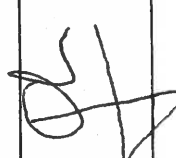
le 09/03/2026

Application agréée E-legalite.com

71_AN-017-251710562-20260205-D_01_2026-B

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
CHERAC	Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU	ABSENTE EXCUSÉE	Christian GARRAUD	
CHERMIGNAC	Jean-Michel ROUGER	ABSENT EXCUSÉ	Florence CAILLAUD	ABSENTE EXCUSÉE
CLISSE (LA)	Joseph de MINIAC		Lydia MARTINAUD	
COLOMBIERS	Aurore DESCHAMPS	ABSENT EXCUSÉ	Laurent WOZNIEZKO	
CORME-ROYAL	Alain MARGAT	ABSENT EXCUSÉ	Sylvie BARDEY	
COURCOURY	Françoise BARBAUD		Éric BIGOT	
CRAVANS	Philippe ALLAIN	ABSENT EXCUSÉ	Béatrice AUDEBERT	ABSENT EXCUSÉ
CRAZANNES	Benoît HAPIOT		Isabelle BARRET	
DOMPIERRE-SUR-CHTE	Gaby TOUZINAUD	ABSENT EXCUSÉ	Caroline ANDRÉ	

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical
05/02/2026

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
DOUHET (LE)	Laurent GOUINAUD		Vanessa GHYS	
ECOYEUX	Pascal GILLARD	ABSENT EXCUSÉ	Isabelle COSSON	
ECURAT	Laurent MICHAUD	ABSENT EXCUSÉ	Bernard CHAIGNEAU	ABSENT EXCUSÉ
ESSARDS (LES)	Christian HILLAIRET		Nicolas BOURSQUOT	
Fontcouverte	Francis GRELLIER		Sylvain LESPINASSE	
GEAY	Jacky MICHAUD	ABSENT EXCUSÉ Pouvoir à Pierre TUAL - Pisany	Michel LOREAU	
GEMOZAC	Jean-Pierre MORDANT		Marie-Isabelle COPLEY	
GONDS (LES)	Bernadette HADJ	ABSENTE EXCUSÉE	Marie-Line CLOUX	ABSENTE EXCUSÉE
JARD (LA)	Jérôme GARDELLE		Ludovic NORIGEON	

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/03/2026

Application agréée à legalite.com

71_AN-017-251710562-20260205-D_01_2026-B

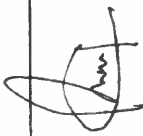
Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical
05/02/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2026

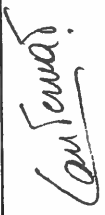
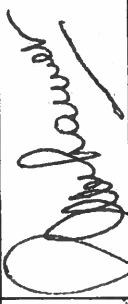
Application agréée à E legalite.com

71_RN-017-251710562-20260205-D_01_2026-B

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
JAZENNES	Stéphanie VALERI		Régis MASSIAS	
LUCHAT	Francis ROTURIER		Jean-Claude CHAUVET	
MEURSAC	Véronique LAPREE		Jean-Michel CHATELIER	
MIGRON	Agnès POTTIER	ABSENTE EXCUSÉE	Marie-Joëlle EMON	ABSENTE EXCUSÉE
MONTILS	Philippe ROUET		Claudine PEYRAMAURE	
MONTPELLIER DE MEDILLAN	Mireille POLLET		Sandrine RAISON	
NANCRAS	Lionel DURAND		David RAFFÉ	
NIEUL-LES-SAINTES	Mikaël MOINET		Brigitte BOURSQUOT	ABSENTE EXCUSÉE
PESSINES	Philippe DELHOUME		Christine MESLAND	

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical

05/02/2026

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
PISANY	Pierre TUAL	 Mandatitaire de Jacky MICHAUD - Geay	Jean-Claude LANDREIN	
PLASSAY	Marine MONGET		Marianne DELPORTE	
PONT-L'ABBE D'ARNOULT	Jean-François BON	ABSENT EXCUSÉ	Benoît COMBAUD	ABSENT EXCUSÉ
PORT-D'ENVAUX	Sylvain BARREAUD		Cathie GUIBERTEAU	
PREGUILLAC	Martine MIRANDE	ABSENT EXCUSÉ	Bernadette LANTERNAT	
RETAUD	Marie-Line CHAUVET		Fabrice BOSSUYT	
RIOUX	Philippe SOULISSE		Claude LOISEAU	
ROMEGOUX	Cyrille CHAILLOUX		Patrice CABIAC	
ROUFFIAC	Eric LE GALL		Loïc TOUZINAUD	

REÇU EN PREFECTURE

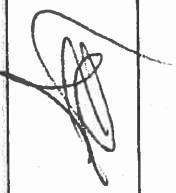
le 09/03/2026

Application agréée E-legalité.com

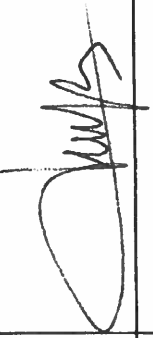
71_RN-017-251710562-20260205-D_01_2026-B

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical
05/02/2026

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E leqalib n° 71_RN-017-251710562-20260205-D_01_2026-B

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
SAINT-ANDRE DE LIDON	Nicole MAURIN		Christelle HURTADO	
SAINT-BRIS-DES-BOIS	Bernard COMBEAU	DEMISSION	Géraldine DESRENTES	ABSENTE EXCUSÉE
SAINT-CESAIRE	Christelle BASSO-FIN		Sylvain FOURNIER	ABSENT EXCUSÉ
SAINT-GEORGES DES COTEAUX	Amanda LESPINASSE	ABSENTE EXCUSÉE	Frédéric ROUAN	ABSENT EXCUSÉ
SAINT-PORCHAIRES	Jean-Claude GRENON		André VITAL	
SAINT-SAUVANT	Jean-Marc AUDOUIN		Anne RAYNAUD	
SAINT-SEVER-DE-SAINTONGE	Brigitte LECLERC	ABSENTE EXCUSÉE	Pierre HERVE	
SAINT-SIMON DE PELLOUAILLE	Pascal LYS		Aurélien BERTHELOT	
SAINT-SULPICE D'ARNOULT	Lyliane SIGNAT		Patrick POCH	

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical
05/02/2026

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
SAINT-VAIZE	Christian BARBIER		Michel ROUX	
SAINTE-GEMME	Philippe GACHET		Jérôme LOUIS	
SAINTE-RADEGONDE	Monique RIVIERE		Hubert GUILLAUME	ABSENT EXCUSÉ
SAINTES	Bruno DRAPRON		Ammar BERDAÏ	
	Marie-Line CHEMINADE	ABSENTE EXCUSÉE	Véronique TORCHUT	ABSENTE EXCUSÉE
	Evelyne PARISI		Philippe CREACHCADEC	
	Joël TERRIEN		Charlotte TOUSSAINT	
	Philippe CALLAUD		Dominique DEREN	ABSENTE EXCUSÉE
	Martine BUFFET	ABSENTE EXCUSÉE	Sophie DEBORDE	

REÇU EN PREFECTURE

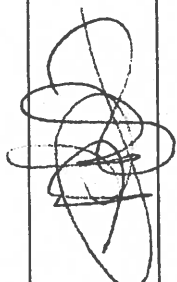
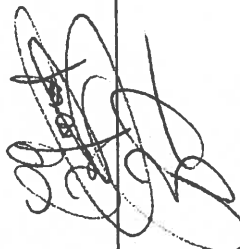
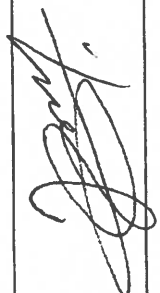
1e 09/03/2026

Application agréée E-legalite.com

71_AN-017-251710562-20260205-0_01_2026-B

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical

05/02/2026

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
			Pierre MAUDOUX	
	Pierre DIETZ		Sabrina CHABOREL	
	François EHLINGER		Laurent DAVIET	
SEURE (LE)	Philippe CHASSERIAU		Cyrille BLATTES	
SOULIGNONNES	Patrick MACHEFERT	ABSENT EXCUSÉ	Daniel BERNARD	ABSENT EXCUSÉ
TANZAC	Chantal GORNET		Philippe NOREL	
TESSON	Gérard BOUTON		Isabelle MONNET	
THAIMS	Brigitte CHOLLET	ABSENTE EXCUSÉE	Bruno TAPON	ABSENT EXCUSÉ
THENAC	Jean-Pierre BRUNET		Sylvie MERCIER	

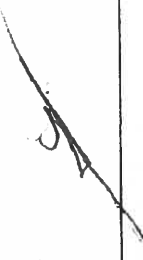
REÇU EN PREFECTURE

1e 09/03/2026

Application agréée E legalise.com

71_AN-017-251710562-20260205-D_01_2026-B

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical
05/02/2026

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
THEZAC	Catherine HERAULT		Louissette ROLLAND	
TRIZAY	Stanislas CAILLAUD		Marie-Claude PELLETIER	ABSENTE EXCUSÉE
LA VALLEE	Alexandre BOULOU MOU		François CRISTOU	
VARZAY	Bernard CHATEAUGIRON		Eliane TRAIN	
VENERAND	Jacques MELLOUL		Véronique FICHEL	
VILLARS-EN-PONS	Patrick MAXIME		Alexandra BAUTERS	
VILLARS-LES-BOIS	Fabrice BARUSSEAU		Alain TEIXEIRA	
VIROLLET	Jean GEAY	ABSENT EXCUSÉ	Roger COUTURE	

REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2026

Application agréée e-legalise.com

71_RN-017-251710562-2026 02 05-D_01_2026-B

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 02/2026**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 23 janvier 2026

Nombre de membres :

en exercice : 79
présents : 47
votants : 48
pouvoirs : 1

Objet :

Budget primitif 2026

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

Étaient présents mesdames et messieurs :

Gérard GANDAUBER, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc GRAVELLE, Jean-Luc FOURRÉ, Christian GARRAUD, Joseph DE MINIAU, Laurent WOZNIEZKO, Alain MARGAT, Françoise BARBAUD, Laurent GOUINAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jean-Pierre MORDANT, Jérôme GARDELLE, Stéphanie VALÉRI, Francis ROTURIER, Véronique LAPRÉE, Philippe ROUET, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Pierre TUAL (Mandataire de Jacky MICHAUD – GEAY), Marine MONGET, Sylvain BARREAU, Bernadette LANTERNAT, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE, Patrice CABIAC, Eric LE GALL, Nicole MAURIN, Jean-Marc AUDOUIN, Lyliane SIGNAT, Christian BARBIER, Philippe GACHET, Monique RIVIÈRE, Bruno DRAPRON, Joël TERRIEN, Philippe CALLAUD, Pierre DIETZ, Philippe CHASSERIEAU, Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Jean-Pierre BRUNET, Catherine HÉRAULT, Stanislas CAILLAUD, Alexandre BOULOUMOU, Jacques MELLOUL, Patrick MAXIME.

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Dominique BERNARD, Patrice SALLAFRANQUE, Jean-Michel ROUGER, Philippe ALLAIN, Gaby TOUZINAUD, Pascal GILLARD, Laurent MICHAUD, Jacky MICHAUD (Pouvoir à Pierre TUAL – PISANY), Bernadette HADJ, Agnès POTTIER, Jean-François BON, Amanda LESPINASSE, Brigitte LECLERC, Marie-Line CHEMINADE, Martine BUFFET, Patrick MACHEFERT, Brigitte CHOLLET, Jean GEAY.

Secrétaire de séance : Joseph DE MINIAU

Le Président, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L. 2313-1 et suivants, L.5211-36, L.5217-10-6, L.5711-1 ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 03-494-DRCLAJ-B2 du 24 février 2003 portant création du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane, modifié par les arrêtés préfectoraux n°12-177 DRCTE-B2 du 20 janvier 2012, 14-411-DRCTE-B2 du 13 février 2014 et 18-1558 bis DCC-BI du 30 juillet 2018 ;

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;

Considérant le produit des recettes nécessaire au financement des missions inscrites dans les compétences obligatoires et optionnelles ;

Considérant le débat d'orientations budgétaires du 10 décembre 2025 ;

Le Président, présente le projet de budget primitif 2026, joint en annexe, aux membres de l'Assemblée.

Ce projet s'équilibre pour la section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 1 127 000€ et pour la section d'investissement, en dépenses à la somme de 349 000 €.

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, soit pour ce budget 2026 : 76 755 € pour la section de fonctionnement et 25 044 € pour la section d'investissement.

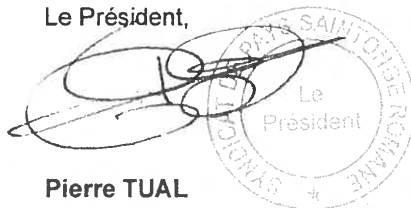
Il est proposé d'autoriser le Président à procéder à la fongibilité des crédits dans les limites précisées ci-dessus.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, avec 48 voix pour, l'ensemble des propositions ci-dessous :

- adopte le budget primitif 2026 tel qu'annexé,
- adopte la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, soit pour ce budget 2026 : 76 755 € pour la section de fonctionnement et 25 044 € pour la section d'investissement.

Fait et délibéré le 05 février 2026

Le Président,



Pierre TUAL

Le secrétaire de séance



Joseph DE MINAC

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 03/2026**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 23 janvier 2026

Nombre de membres :

en exercice : 79
présents : 47
votants : 48
pouvoirs : 1

Étaient présents mesdames et messieurs :

Gérard GANDAUBER, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc GRAVELLE, Jean-Luc FOURRÉ, Christian GARRAUD, Joseph DE MINAC, Laurent WOZNIEZKO, Alain MARGAT, Françoise BARBAUD, Laurent GOUINAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jean-Pierre MORDANT, Jérôme GARDELLE, Stéphanie VALÉRI, Francis ROTURIER, Véronique LAPRÉE, Philippe ROUET, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Pierre TUAL (Mandataire de Jacky MICHAUD - GEAY), Marine MONGET, Sylvain BARREAUD, Bernadette LANTERNAT, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE, Patrice CABIAC, Eric LE GALL, Nicole MAURIN, Jean-Marc AUDOUIN, Lyliane SIGNAT, Christian BARBIER, Philippe GACHET, Monique RIVIÈRE, Bruno DRAPRON, Joël TERRIEN, Philippe CALLAUD, Pierre DIETZ, Philippe CHASSERIEAU, Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Jean-Pierre BRUNET, Catherine HÉRAULT, Stanislas CAILLAUD, Alexandre BOULOUMOU, Jacques MELLOUL, Patrick MAXIME.

Objet :

**Cotisations annuelles 2026
des EPCI**

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Dominique BERNARD, Patrice SALLAFRANQUE, Jean-Michel ROUGER, Philippe ALLAIN, Gaby TOUZINAUD, Pascal GILLARD, Laurent MICHAUD, Jacky MICHAUD (Pouvoir à Pierre TUAL - PISANY), Bernadette HADJ, Agnès POTTIER, Jean-François BON, Amanda LESPINASSE, Brigitte LECLERC, Marie-Line CHEMINADE, Martine BUFFET, Patrick MACHEFERT, Brigitte CHOLLET, Jean GEAY.

Secrétaire de séance : Joseph DE MINAC

Le Président, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L. 2121-31, L.5212-16 et L.5711-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 03-494-DRCLAJ-B2 du 24 février 2003 portant création du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane, modifié par les arrêtés préfectoraux n°12-177 DRCTE-B2 du 20 janvier 2012, 14-411-DRCTE-B2 du 13 février 2014 et 18-1558 bis DCC-BI du 30 juillet 2018 ;

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;

Considérant le produit des recettes nécessaire au financement de l'ensemble des missions prévues aux statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;

Le Président propose de maintenir la contribution annuelle 2026 des compétences obligatoires à 5,50 € par habitant, et la contribution annuelle 2026 des compétences optionnelles à 1,37 € par habitant compte tenu de l'évolution des missions.

Contributions 2026 calculée sur la base de la population totale des EPCI en vigueur au 1^{er} janvier 2026 :

Contributions - compétences obligatoires à 5,50 € / habitant - population totale : 97 006 habitants en vigueur au 1 ^{er} janvier 2026	
CdA Saintes Grandes Rives, l'Agglo (63 251 habitants)	347 880,50 €
CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole (15 222 habitants)	83 721,00 €
CdC Cœur de Saintonge (18 533 habitants)	101 931,50 €
TOTAL	533 533,00 €

Contributions 2026 calculée sur la base de la population totale des EPCI en vigueur au 1^{er} janvier 2026 :

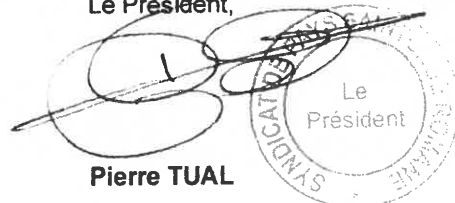
Contribution – compétences optionnelles à 1,37 € / habitant - population totale : 33 755 habitants en vigueur au 1 ^{er} janvier 2026	
CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole (15 222 habitants)	20 854,14 €
CdC Cœur de Saintonge (18 533 habitants)	25 390,21 €
TOTAL	46 244,35 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, avec 48 voix pour, l'ensemble des propositions ci-dessous :

- approuve la contribution aux compétences obligatoires à 5,50 € par habitant au titre de l'exercice 2026 pour les trois EPCI membres ;
- approuve la contribution aux compétences optionnelles à 1,37 € par habitant au titre de l'exercice 2026, pour les Communautés de Communes Cœur de Saintonge et de Gémozac et de la Saintonge Viticole, cotisation relative aux missions à la carte conduites pour ces EPCI en matière d'accompagnement des démarches d'aménagement et d'urbanisme ;
- inscrit les recettes correspondantes à l'article 74758 du budget principal 2026 ;
- autorise le Président à signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré le 05 février 2026

Le Président,


Pierre TUAL

Le secrétaire de séance


Joseph DE MINIA

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 04/2026**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 23 janvier 2026

Nombre de membres :

en exercice : 79
présents : 47
votants : 48
pouvoirs : 1

Objet :

**Subvention versée à
l'Association les Savoir-
Faire du Cognac, relative à
la démarche de candidature
UNESCO**

Étaient présents mesdames et messieurs :

Gérard GANDAUBER, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc GRAVELLE, Jean-Luc FOURRÉ, Christian GARRAUD, Joseph DE MINIA, Laurent WOZNIEZKO, Alain MARGAT, Françoise BARBAUD, Laurent GOUINAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jean-Pierre MORDANT, Jérôme GARDELLE, Stéphanie VALÉRI, Francis ROTURIER, Véronique LAPRÉE, Philippe ROUET, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Pierre TUAL (Mandataire de Jacky MICHAUD - GEAY), Marine MONGET, Sylvain BARREAU, Bernadette LANTERNAT, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE, Patrice CABIAC, Eric LE GALL, Nicole MAURIN, Jean-Marc AUDOUIN, Lyliane SIGNAT, Christian BARBIER, Philippe GACHET, Monique RIVIÈRE, Bruno DRAPRON, Joël TERRIEN, Philippe CALLAUD, Pierre DIETZ, Philippe CHASSERIEAU, Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Jean-Pierre BRUNET, Catherine HÉRAULT, Stanislas CAILLAUD, Alexandre BOULOUMOU, Jacques MELLOUL, Patrick MAXIME.

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Dominique BERNARD, Patrice SALLAFRANQUE, Jean-Michel ROUGER, Philippe ALLAIN, Gaby TOUZINAUD, Pascal GILLARD, Laurent MICHAUD, Jacky MICHAUD (Pouvoir à Pierre TUAL - PISANY), Bernadette HADJ, Agnès POTTIER, Jean-François BON, Amanda LESPINASSE, Brigitte LECLERC, Marie-Line CHEMINADE, Martine BUFFET, Patrick MACHEFERT, Brigitte CHOLLET, Jean GEAY.

Secrétaire de séance : Joseph DE MINIA

Le Président, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L. 2121-31, L.5212-16 et L.5711-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 03-494-DRCLAJ-B2 du 24 février 2003 portant création du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane, modifié par les arrêtés préfectoraux n°12-177 DRCTE-B2 du 20 janvier 2012, 14-411-DRCTE-B2 du 13 février 2014 et 18-1558 bis DCC-BI du 30 juillet 2018 ;

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;

Vu la délibération du Comité syndical n° CS 13/2024 du 13 mars 2024 portant sur la subvention versée à l'Association les Savoir-Faire du Cognac, relative à la démarche de candidature UNESCO ;

Considérant le produit des recettes nécessaire au financement de l'ensemble des missions prévues aux statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;

Cette subvention s'inscrit dans le socle commun des compétences statutaires.
La participation des EPCI à la candidature UNESCO est calculée au prorata de la population municipale des EPCI :

La subvention relative à la démarche de candidature UNESCO, portée par l'association les Savoir-Faire du Cognac, est fixée conformément aux modalités prévues par la délibération n° CS 13/2024 susvisée, et fait l'objet d'une participation complémentaire.

Cette subvention s'élève à 7 829,00 € pour 2026 (année 3).

Ces modalités prévoient le calcul de la subvention sur la base paramètres tels que la viticolité et le nombre de metteurs sur le marché, et la population municipale de la CDA Saintes Grandes Rives, l'Agglo et de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole, et la participation de l'ensemble des EPCI au financement de cette subvention avec une répartition au prorata de la population municipale ;

Participation calculée au prorata de la base de la population municipale des EPCI :

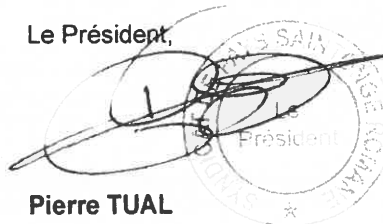
Participation – compétences obligatoires - population municipale : 93 624 habitants en vigueur au 1 ^{er} janvier 2026	
CdA Saintes Grandes Rives, l'Agglo (60 740 habitants)	5 079,18 €
CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole (14 921 habitants)	1 247,72 €
CdC Cœur de Saintonge (17 963 habitants)	1 502,10 €
TOTAL	7 829,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, avec 48 voix pour, l'ensemble des propositions ci-dessous :

- approuve la subvention au titre de l'exercice 2026, soit 7 829,00 €, relative à la démarche de candidature UNESCO portée par l'association Les Savoir-Faire du Cognac ;
- approuve la participation de l'ensemble des EPCI au financement de cette subvention avec une répartition au prorata de la population municipale ;
- inscrit les dépenses, au compte 65748, et les recettes correspondantes à l'article 74758 du budget principal 2026 ;
- autorise le Président à signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré le 05 février 2026

Le Président,



Pierre TUAL

Le secrétaire de séance



Joseph DE MINIAC

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 05/2026**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 23 janvier 2026

Nombre de membres :

en exercice : 79
présents : 47
votants : 48
pouvoirs : 1

Objet :
**Provision compte épargne
temps**

Étaient présents mesdames et messieurs :

Gérard GANDAUBER, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc GRAVELLE, Jean-Luc FOURRÉ, Christian GARRAUD, Joseph DE MINIA, Laurent WOZNIEZKO, Alain MARGAT, Françoise BARBAUD, Laurent GOUINAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jean-Pierre MORDANT, Jérôme GARDELLE, Stéphanie VALÉRI, Francis ROTURIER, Véronique LAPRÉE, Philippe ROUET, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Pierre TUAL (Mandataire de Jacky MICHAUD - GEAY), Marine MONGET, Sylvain BARREAU, Bernadette LANTERNAT, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE, Patrice CABIAC, Eric LE GALL, Nicole MAURIN, Jean-Marc AUDOUIN, Lyliane SIGNAT, Christian BARBIER, Philippe GACHET, Monique RIVIÈRE, Bruno DRAPRON, Joël TERRIEN, Philippe CALLAUD, Pierre DIETZ, Philippe CHASSERIEAU, Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Jean-Pierre BRUNET, Catherine HÉRAULT, Stanislas CAILLAUD, Alexandre BOULOUMOU, Jacques MELLOUL, Patrick MAXIME.

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Dominique BERNARD, Patrice SALLAFRANQUE, Jean-Michel ROUGER, Philippe ALLAIN, Gaby TOUZINAUD, Pascal GILLARD, Laurent MICHAUD, Jacky MICHAUD (Pouvoir à Pierre TUAL - PISANY), Bernadette HADJ, Agnès POTTIER, Jean-François BON, Amanda LESPINASSE, Brigitte LECLERC, Marie-Line CHEMINADE, Martine BUFFET, Patrick MACHEFERT, Brigitte CHOLLET, Jean GEAY.

Secrétaire de séance : Joseph DE MINIA

Le Président, expose :

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et notamment son article 8,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2321.2 et D.5217-22,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié, relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation de droits à congés acquis au titre d'un CET en cas de mobilité des agents dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-287 du 20 mars 2020 relatif au bénéfice de plein droit des congés accumulés sur le compte épargne-temps par les agents publics,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu la circulaire ministérielle n°10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du comité syndical n°91/2012 en date du 22 octobre 2012, relative à la mise en place du compte épargne temps, 2, modifiée par délibérations n° 11/2022 en date du 16 mars 2022 et n°05/2024 en date du 13 février 2024,

Vu la délibération du comité syndical n° 24/2023 en date du 13 décembre 2023 relative à l'adoption de la norme comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant la mise en place du compte épargne temps (CET). Le CET permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés selon les modalités définies.

En application des dispositions en vigueur au sein de l'établissement les jours compris entre 1 et 60 jours* sont maintenus sur le CET pour une consommation en temps. Les jours épargnés peuvent donner lieu à monétisation dans les cas suivants :

- En cas de dépassement des 15 jours*, les jours acquis au-delà des 15 jours inscrits sur un CET pourront être indemnisés ou reversés au RAFP (selon les montants forfaitaires fixés dans le cadre de la monétisation des CET).

- Dès le 1^{er} jour de CET, en cas de :

- De démission d'un agent contractuel,
- De décès d'un agent au profit des ayants-droits,
- De mutation sous réserve d'une convention financière de transfert, au profit de l'établissement d'accueil.

Le risque financier, lié au paiement des jours épargnés sur 2025, représente 2,75% du montant total des charges de personnel figurant au chapitre 012 de l'exercice 2025 (CFU).

Au vu de cette évaluation, il est proposé de provisionner les jours épargnés au titre de l'exercice 2026 au compte 6815. Au 1^{er} janvier 2026, cinq agents ont ouvert un CET pour un nombre total de cinquante-neuf jours épargnés.

En cohérence avec les règles de monétisation de la fonction publique territoriale, il est proposé de calculer le montant de la provision à partir des jours détenus par les agents bénéficiant d'un CET. Comme présenté dans le tableau ci-dessous, cette provision est évaluée à 9 671€.

Stock de compte épargne temps et valorisation				
CATEGORIE	Nb de CET ouverts	Nb de jours stockés	Coût journalier en vigueur (€)	Valorisation des CET
A	2	23	226,38	5 207
B	2	24	142,44	3 418
C	1	12	118,23	1 046
Total valorisé des CET en cours au 31/12/2025		59		9 671
Montant au chapitre 012 « Charges de personnel » en 2025			351 517	2.75 %

3

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 06/2026**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 23 janvier 2026

Nombre de membres :

en exercice : 79
présents : 47
votants : 48
pouvoirs : 1

Objet :

Modification du niveau de participation financière versée aux agents pour l'adhésion à la convention de participation proposée par le CDG17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé

Étaient présents mesdames et messieurs :

Gérard GANDAUBER, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc GRAVELLE, Jean-Luc FOURRÉ, Christian GARRAUD, Joseph DE MINAC, Laurent WOZNIEZKO, Alain MARGAT, Françoise BARBAUD, Laurent GOUINAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jean-Pierre MORDANT, Jérôme GARDELLE, Stéphanie VALÉRI, Francis ROTURIER, Véronique LAPRÉE, Philippe ROUET, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Pierre TUAL (Mandataire de Jacky MICHAUD - GEAY), Marine MONGET, Sylvain BARREAU, Bernadette LANTERNAT, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE, Patrice CABIAC, Eric LE GALL, Nicole MAURIN, Jean-Marc AUDOUIN, Lyliane SIGNAT, Christian BARBIER, Philippe GACHET, Monique RIVIÈRE, Bruno DRAPRON, Joël TERRIEN, Philippe CALLAUD, Pierre DIETZ, Philippe CHASSERIEAU, Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Jean-Pierre BRUNET, Catherine HÉRAULT, Stanislas CAILLAUD, Alexandre BOULOUMOU, Jacques MELLOUL, Patrick MAXIME.

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Dominique BERNARD, Patrice SALLAFRANQUE, Jean-Michel ROUGER, Philippe ALLAIN, Gaby TOUZINAUD, Pascal GILLARD, Laurent MICHAUD, Jacky MICHAUD (Pouvoir à Pierre TUAL - PISANY), Bernadette HADJ, Agnès POTTIER, Jean-François BON, Amanda LESPINASSE, Brigitte LECLERC, Marie-Line CHEMINADE, Martine BUFFET, Patrick MACHEFERT, Brigitte CHOLLET, Jean GEAY.

Secrétaire de séance : Joseph DE MINAC

Le Président, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code des assurances ;

Vu les codes de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Charente-

Maritime n°DEL-2025-07/n°04 du 8 juillet 2025 attribuant la convention de participation à MNT/RELYENS ;

Acte rendu exécutoire après publication ou affichage ou notification aux intéressés ainsi qu'après transmission au service de légalité.

Vu la convention de participation et son contrat collectif d'assurance signée entre le CDG17 et MNT/RELYENS ;

Vu la délibération n° CS 23/2025 du 10 décembre 2025 portant adhésion à la convention de participation proposée par le CDG17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé ;

Vu l'avis du Comité social territorial du 12 décembre 2025 ;

Le Président, rappelle aux membres de l'assemblée/ du conseil que par délibération n° CS 23/2025 du 10 décembre 2025, le Comité avait décidé d'adhérer à la convention de participation proposée par le CDG17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le contrat a été attribué au groupement Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) / RELYENS.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, avec 48 voix pour, l'ensemble des propositions ci-dessous :

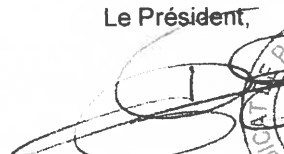
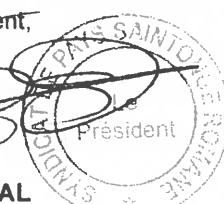
- Décide de fixer et moduler le niveau de participation mensuelle brute,, à compter du 1er février 2026, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, et dans un but d'intérêt social, en prenant en compte leur situation familiale, de la manière suivante :

• Type de famille	• Participation mensuelle
• Agent seul ou en couple	• 24.94 €
• Avec 1 enfant	• 37.41 €
• Avec 2 enfants	• 49.88 €

- Modifie en ce sens la délibération n° CS 23/2025 du 10 décembre 2025 à compter du 1er février 2026 ;
- Inscrit au budget les crédits annuels nécessaires.

Fait et délibéré le 05 février 2026

Le Président,


Pierre TUAL


Le secrétaire de séance


Joseph DE MINIAC

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 07/2026**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 23 janvier 2026

Nombre de membres :

en exercice : 79
présents : 45
votants : 46
pouvoirs : 1

Étaient présents mesdames et messieurs :

Gérard GANDAUBER, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc GRAVELLE, Jean-Luc FOURRÉ, Christian GARRAUD, Joseph DE MINIAU, Laurent WOZNIEZKO, Alain MARGAT, Françoise BARBAUD, Laurent GOUINAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jean-Pierre MORDANT, Jérôme GARDELLE, Stéphanie VALÉRI, Francis ROTURIER, Véronique LAPRÉE, Philippe ROUET, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Pierre TUAL (Mandataire de Jacky MICHAUD - GEAY), Marine MONGET, Sylvain BARREAU, Bernadette LANTERNAT, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE, Patrice CABIAC, Eric LE GALL, Nicole MAURIN, Lyliane SIGNAT, Christian BARBIER, Philippe GACHET, Monique RIVIÈRE, Amar BERDAÏ, Joël TERRIEN, Philippe CALLAUD, Pierre DIETZ, Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Jean-Pierre BRUNET, Catherine HÉRAULT, Stanislas CAILLAUD, Alexandre BOULOUMOU, Jacques MELLOUL, Patrick MAXIME.

Objet :

**Supports de communication
en faveur de la Production
Fermière 2026**

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Dominique BERNARD, Patrice SALLAFRANQUE, Jean-Michel ROUGER, Philippe ALLAIN, Gaby TOUZINAUD, Pascal GILLARD, Laurent MICHAUD, Jacky MICHAUD (Pouvoir à Pierre TUAL - PISANY), Bernadette HADJ, Agnès POTTIER, Jean-François BON, Amanda LESPINASSE, Jean-Marc AUDOUIN, Brigitte LECLERC, Marie-Line CHEMINADE, Martine BUFFET, Philippe CHASSERIAU, Patrick MACHEFERT, Brigitte CHOLLET, Jean GEAY.

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

Secrétaire de séance : Joseph DE MINIAU

Le Président, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;

Vu la délibération du Comité Syndical du Pays de Saintonge Romane en date du 29 mars 2002 relative à l'opération de promotion des entreprises agricoles qui s'ouvrent à la visite,

Le Président expose :

Considérant la politique d'appui à la production fermière mise en place par le Pays de Saintonge Romane portant notamment sur le développement de circuits de proximité et la valorisation des produits locaux, politique mise en œuvre sur le territoire depuis 2004 avec le lancement du guide « A la découverte des produits et producteurs fermiers » puis la création, en 2008, du site Internet dédié www.producteursfermiers.fr. Ces supports de communication présentaient 51 producteurs pour l'édition 2025, ce qui représente 57 activités fermières au total, certains menant plusieurs activités en parallèle ;

Considérant que ces supports existent depuis 2004 et 2008 et qu'au fur et à mesure des années, il se sont imposés comme des supports indispensables car :

- Ils sont structurants du réseau de producteurs autour d'une charte d'engagement sur la production fermière en l'absence de reconnaissance officielle ;
- Ils sont les principaux vecteurs de promotion des producteurs auprès des consommateurs et sont reconnus comme un gage d'information fiable ;
- Ils sont générateurs d'un important taux de retour en nombre de clients et sur les chiffres d'affaires (de 10 % à 50 % pour certains producteurs) ;

La répartition du travail sur cette édition se fera comme ci-dessous :

- Les EPCI, en lien avec la Chambre d'Agriculture s'occupent de recenser les agriculteurs qui pourraient intégrer la démarche puis leur rend visite sur leur exploitation pour s'assurer que leur travail soit en adéquation avec la charte d'engagement.
- Une participation au Groupe de travail PAT Saintonge Romane - Axe 1 "Connaitre et faire connaitre" et communication des outils de communication autour des circuits-courts des différents partenaires.
- Le Pays de Saintonge Romane réalise la mise à jour annuelle de l'édition en mettant en œuvre les relances pour les éventuelles modifications à apporter sur les encarts des producteurs déjà présents dans le guide, réalise les insertions des nouveaux producteurs, s'occupe des conventions, fourni le fichier à l'imprimeur, supervise la distribution sur le territoire puis assure la communication à la sortie de l'édition. Il réalise également l'intégralité de la mise à jour du site Internet (encarts des producteurs, idées recettes, marchés et foires du territoire, etc.
- Un.e journaliste réalise les portraits des nouveaux producteurs qui sont mis en ligne sur le site Internet dédié à la production fermière (www.producteursfermiers.com).

Pour l'édition 2026 :

Il est proposé de reconduire la production du guide des Producteurs Fermiers et la mise à jour du site internet sur la base de la même répartition du travail que 2025.

Une convention sera signée entre chaque producteur fermier et le Pays de Saintonge Romane.

Le Pays de Saintonge Romane s'engageant à éditer le guide, le distribuer via les réseaux du Pays de Saintonge Romane et le livrer aux producteurs fermiers et à actualiser le site internet.

Les producteurs fermiers, quant à eux s'engagent à transmettre tous les renseignements nécessaires pour l'actualisation du guide et du site internet, à accepter la publication des photos les concernant.

Il est proposé que les producteurs fermiers ne s'acquittent plus de la contribution financière qui était de 80 €.

le 13/02/2026

Application agréée E-legalite.com

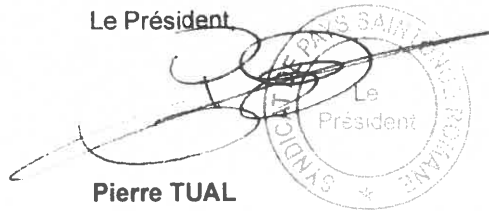
39_DE-017-251710562-20260205-D_07_2026-0

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte à la majorité, avec 41 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, l'ensemble des propositions ci-dessous :

- réédite en 2026 le guide « A la découverte des produits et producteurs fermiers » à 20 000 exemplaires ;
- de ne plus demander à chaque producteur figurant dans le guide une participation de 80 € ;
- autorise le Président à conduire les démarches et signer les documents nécessaires.

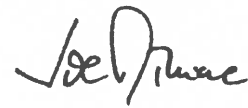
Fait et délibéré le 05 février 2026

Le Président



Pierre TUAL

Le secrétaire de séance



Joseph DE MINAC

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 08/2026**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 23 janvier 2026

Nombre de membres :

en exercice : 79
présents : 45
votants : 46
pouvoirs : 1

Objet :

**Demande subvention
soutien ingénierie postes
de Chef de Projet et
Ingénierie Fonds
Européens**

Étaient présents mesdames et messieurs :

Gérard GANDAUBER, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc GRAVELLE, Jean-Luc FOURRÉ, Christian GARRAUD, Joseph DE MINIA, Laurent WOZNIEZKO, Alain MARGAT, Françoise BARBAUD, Laurent GOUINAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jean-Pierre MORDANT, Jérôme GARDELLE, Stéphanie VALÉRI, Francis ROTURIER, Véronique LAPRÉE, Philippe ROUET, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Pierre TUAL (Mandataire de Jacky MICHAUD - GEAY), Marine MONGET, Sylvain BARREAUD, Bernadette LANTERNAT, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE, Patrice CABIAC, Eric LE GALL, Nicole MAURIN, Lylane SIGNAT, Christian BARBIER, Philippe GACHET, Monique RIVIÈRE, Amar BERDAÏ, Joël TERRIEN, Philippe CALLAUD, Pierre DIETZ, Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Jean-Pierre BRUNET, Catherine HÉRAULT, Stanislas CAILLAUD, Alexandre BOULOUMOU, Jacques MELLOUL, Patrick MAXIME.

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Dominique BERNARD, Patrice SALLAFRANQUE, Jean-Michel ROUGER, Philippe ALLAIN, Gaby TOUZINAUD, Pascal GILLARD, Laurent MICHAUD, Jacky MICHAUD (Pouvoir à Pierre TUAL - PISANY), Bernadette HADJ, Agnès POTTIER, Jean-François BON, Amanda LESPINASSE, Jean-Marc AUDOUIN, Brigitte LECLERC, Marie-Line CHEMINADE, Martine BUFFET, Philippe CHASSERIAU, Patrick MACHEFERT, Brigitte CHOLLET, Jean GEAY.

Secrétaire de séance : Joseph DE MINIA

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

Le Président, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Programme régional FEDER/FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021/2027 approuvé par la Commission européenne le 26 septembre 2022,

Vu les délibérations de la commission permanente de la Région Nouvelle Aquitaine n°2022.401.SP du 21 mars 2022 relative à la politique contractuelle territoriale,

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane, et notamment l'article 2 qui précise la compétence du Pays à représenter et engager ses membres contractuellement avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de la Charente Maritime, telle que déléguée par ses membres,

Considérant la signature de la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 et du Programme régional FEDER/FSE+ Nouvelle Aquitaine 2021-2027,

Considérant que le contrat de développement et de transitions 2023 – 2025 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Pays de Saintonge Romane prévoit d'accompagner l'ingénierie locale au travers des postes suivant :

- Chef de projet territorial,
- Animateur de l'approche territoriale des fonds européens 2021-2027

Le Président propose de valider les demandes des subventions suivantes auprès de la Région pour l'année 2026 :

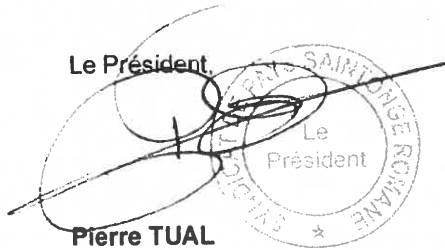
- Chef de projet territorial : 10 000,00 €
- Animatrice fonds européen : 10 000,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, avec 46 voix pour, l'ensemble des propositions ci-dessous :

- approuve les demandes de subvention auprès de la Région pour un montant de 10 000 € pour le poste de Chef de Projet Territorial et de 10 000 € pour le poste d'Animatrice des Fonds Européens au titre de l'année 2026,
- autorise le Président à solliciter les subventions et à signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré le 05 février 2026

Le Président,


Pierre TUAL

Le secrétaire de séance



Joseph DE MINIA